



A HUEC

Société à responsabilité limitée

au capital de 500 euros

Siège social : 54 rue Fondaudège, Etg 1

33000 BORDEAUX

STATUTS CONSTITUTIFS

23/10/2024

LE SOUSSIGNÉ :

Monsieur Anthony PILLOY,
demeurant 54 rue Fondaudège, Etg 1, 33000 BORDEAUX,
né le 03 janvier 1997 à CORBIE (80),
de nationalité française,
en concubinage,

A établi, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'Associé Unique.

STATUTS

ARTICLE 1 - FORME

La Société est à responsabilité limitée.

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

Réparations de vélos, vente de pièces neuves ou d'occasion, vente d'accessoires et vente de vélos neufs et/ou d'occasions,

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION

La dénomination de la Société est : A HUEC.

Dans tous les actes et documents émanant de la Société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots "société à responsabilité limitée" ou des initiales "SARL" et de l'énonciation du montant du capital social.

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 54 rue Fondaudège, Etg 1, 33000 BORDEAUX.

Il peut être transféré par décision de l'Associé Unique.

ARTICLE 5 - DURÉE

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

ARTICLE 6 - APPORTS

Apports en numéraire

Monsieur Anthony PILLOY apporte et verse à la Société une somme totale de 500,00 euros.

La somme totale versée, soit 500,00 euros, a été déposée le 23/10/2024 au crédit d'un compte ouvert au nom de la Société en formation, à la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, 87 rue Fondaudège, 33000 BORDEAUX.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL ET PARTS SOCIALES

Le capital est fixé à la somme de 500 euros.

Le capital est divisé en 500 parts sociales égales, d'un montant de 1 euro chacune, intégralement libérées.

ARTICLE 8 - GÉRANCE

La Société est gérée par son Associé Unique, Monsieur Anthony PILLOY.

ARTICLE 9 - DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ

L'Associé Unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la Société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

ARTICLE 10 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Par exception, le premier exercice sera clos le 31 décembre 2025.

ARTICLE 11 - COMPTES SOCIAUX

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'Associé Unique gérant. Leur dépôt au Registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Le rapport de gestion est établi chaque année par l'Associé Unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

ARTICLE 12 - ACTES ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ EN FORMATION

L'état des actes accomplis pour le compte de la Société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la Société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés.

ARTICLE 13 - FRAIS ET FORMALITÉS DE PUBLICITÉ

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la Société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à Bordeaux
Le 23/10/2024

En deux exemplaires originaux

Anthony PILLOY
« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a long horizontal stroke.

Bon pour acceptation des fonctions de gérant.